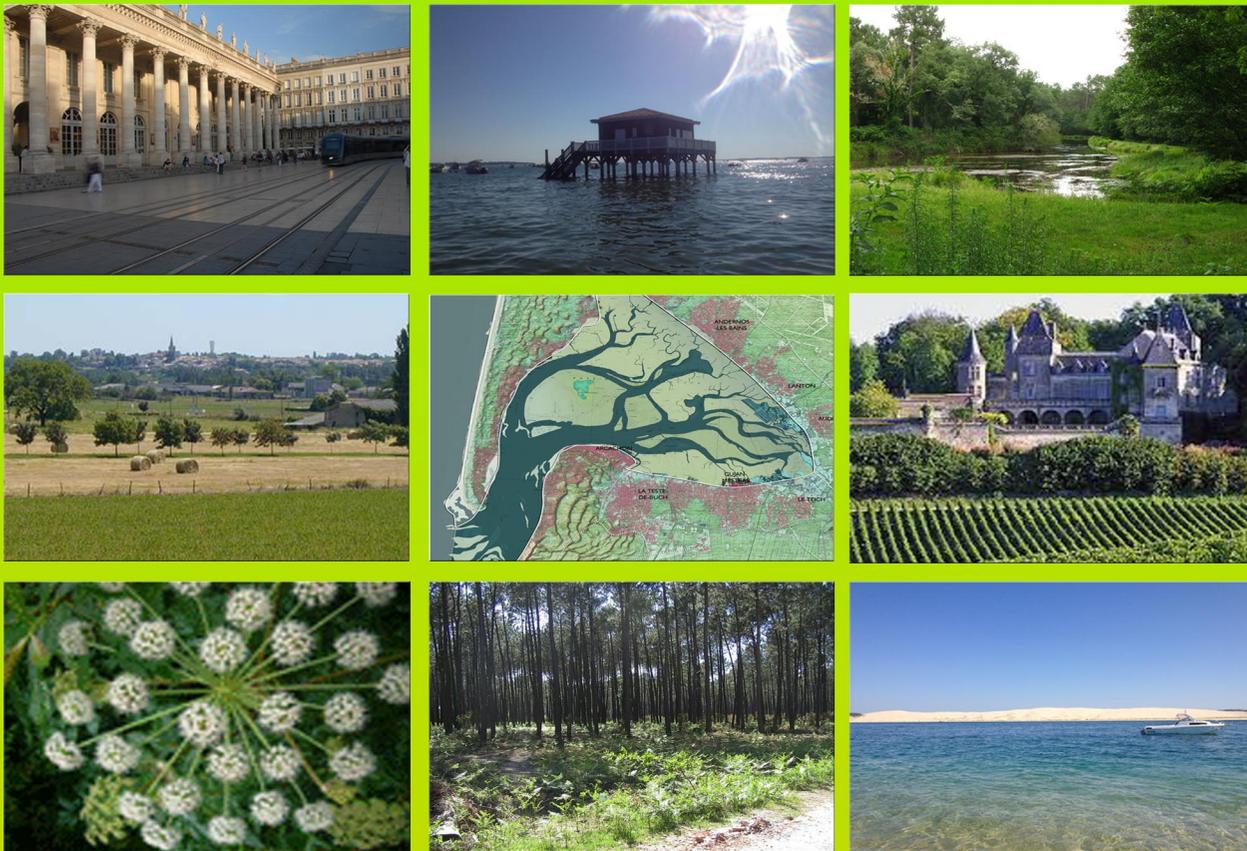




PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

Révision 2013



Tome 1 : Diagnostic départemental

SOMMAIRE

Préambule	5
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	9
I. La biodiversité en Gironde	10
I.1. La diversité des milieux et des habitats naturels	10
I.2. La diversité des espèces	17
I.3. Les pressions subies et les tendances d'évolution	21
II. Les mesures de connaissance, de protection et de gestion, et les politiques menées	26
II.1. L'amélioration des connaissances	26
II.2. Les mesures de protection et/ou de gestion	28
II.3. Les politiques en cours	38
III. Synthèse	46
IV. Objectifs de référence	48
RESSOURCES NATURELLES	55
I. L'utilisation de l'espace	56
I.1. L'occupation du sol	56
I.2. L'artificialisation du territoire	58
I.3. Les terres agricoles	72
I.4. La forêt	82
I.5. Synthèse	93
I.6. Objectifs de référence	96
II. Le sous-sol	97
II.1. Les carrières	97
II.2. Les outils de gestion et de contrôle	101
II.3. Les exploitations soumises au code minier	102
II.4. Synthèse	103
II.5. Objectifs de référence	104
III. La ressource en eau	106
III.1. Etat quantitatif	106
III.2. Etat qualitatif	120
III.3. Les politiques et actions en cours	144
III.4. Synthèse	155
III.5. Objectifs de référence	157
IV. L'énergie	161
IV.1. L'offre et la demande en matière d'énergie	161
IV.2. Les filières d'énergies renouvelables en Gironde	163
IV.3. Accompagnement par les politiques publiques en cours	175
IV.4. Synthèse	181
IV.5. Objectifs de référence	182

POLLUTIONS**183**

I. La qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre	184
I.1. La qualité de l'air	184
I.2. Les sources émettrices de polluants dans l'air	190
I.3. Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	201
I.4. Les politiques publiques et les actions de réduction des émissions de polluants	204
I.5. Synthèse	209
I.6. Objectifs de référence	210
II. Le bruit	212
II.1. Les nuisances des infrastructures de transports terrestres	212
II.2. Les nuisances de l'activité aéronautique	217
II.3. Les bruits de voisinage	221
II.4. Synthèse	223
II.5. Objectifs de référence	225
III. Les sites et sols pollués	227
III.1. Les sites pollués	227
III.2. Les anciens sites industriels	230
III.3. La pollution des sols par les pratiques agricoles et viticoles	230
III.4. Synthèse	231
III.5. Objectifs de référence	232
IV. Les déchets	233
IV.1. Les déchets ménagers et assimilés	233
IV.2. Les déchets des entreprises et des administrations	239
IV.3. Les déchets du bâtiment et des travaux publics	241
IV.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	242
IV.5. Les déchets agricoles	243
IV.6. Les outils de planification et la prévention des déchets	243
IV.7. Synthèse	247
IV.8. Objectifs de référence	248
V. La pollution lumineuse	250
V.1. Une pollution bien présente en Gironde	250
V.2. Les mesures de réduction de la pollution lumineuse	251
V.3. Objectifs de référence	252

RISQUES MAJEURS**253**

I. Les risques naturels	255
I.1. Les inondations	255
I.2. Les mouvements de terrain	275
I.3. Les feux de forêt	284
I.4. Les phénomènes littoraux	292
I.5. Les tempêtes	300
I.6. Les séismes	301
I.7. Synthèse	302

II. Les risques technologiques	305
II.1. Le risque industriel	305
II.2. Le risque transport de matières dangereuses	312
II.3. Le risque de rupture de barrage	318
II.4. Le risque nucléaire	322
II.5. Synthèse	326
III. Objectifs de référence	327
III.1. Au niveau européen	327
III.2. Au niveau national	327
III.3. Aux niveaux supra-régional et départemental	328

PAYSAGES - PATRIMOINE	329
------------------------------	------------

I. Les paysages de la Gironde	330
I.1. Descriptif des différents paysages de la Gironde	332
I.2. Les valeurs paysagères fortes du département	355
I.3. Différents enjeux de lisibilités des entités paysagères	358
I.4. Les dynamiques d'évolution récente	362
II. Le patrimoine de la Gironde	399
II.1. Le patrimoine naturel	399
II.2. Le patrimoine construit et culturel	401
II.3. Sites archéologiques	403
II.4. Le Parc Naturel Régional	404
III. Les politiques paysagères et patrimoniales	406
III.1. Au niveau international	406
III.2. Au niveau national	408
III.3. Au niveau régional	409
III.4. Au niveau départemental	414
IV. Synthèse	420
V. Objectifs de référence	422
V.1. Paysages	422
V.2. Patrimoine	424

Table des sigles	425
-------------------------	------------

PREAMBULE

Contexte

L'obligation d'évaluer les incidences sur l'environnement des plans et programmes ainsi que des projets fait l'objet de deux directives européennes de 1985 et 2001 (85/337/CE et 2001/42/CE) et d'une ordonnance de 2004 (n° 2004-489 du 3 juin 2004). Parallèlement, le règlement européen relatif aux fonds structurels prévoit la réalisation d'une évaluation de la situation environnementale de la région concernée et d'une estimation de l'impact attendu de la stratégie et des interventions sur la situation environnementale. A la suite, la réglementation française a pris en compte ces obligations.

Cependant, les informations sur la base desquelles devaient s'effectuer les évaluations étaient très souvent dispersées, que ce soit celles qui concernent l'état de l'environnement ou celles relatives aux objectifs fixés aux plans et programmes.

La circulaire du 11 mai 1999 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a proposé **une démarche permettant de vérifier que les Contrats de Plan État-Région liés aux programmes européens financés par des fonds structurels, s'inscrivent dans un objectif de développement durable**. Cette démarche a reposé entre autres, sur l'élaboration d'un nouvel outil : « le profil environnemental régional ».

La circulaire du 20 août 2001 du Ministère en charge de l'Environnement a précisé que **ces profils environnementaux devaient servir de cadre de référence pour la conduite de l'évaluation environnementale**, notamment dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation à mi-parcours des Contrats de Plan État-Région et des DOCUP (DOCument Unique de Programmation).

La Circulaire du 23 mars 2009 relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a souligné l'importance d'actualiser cet outil pour que l'ensemble des acteurs partage un projet de territoire commun dans une perspective de développement durable. Cette circulaire a ainsi demandé la révision du profil environnemental régional si celui-ci a été réalisé avant 2007.

L'Aquitaine a fait le choix de décliner les profils environnementaux au niveau départemental. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Gironde a entrepris l'actualisation des données précédemment inventoriées dans le premier profil de 2006. De nouvelles approches issues de la loi ENE en matière de consommation d'espaces ou d'énergies renouvelables ont également été prises en compte.

Objectifs

Le profil environnemental est un document de référence pour permettre une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques (plans, programmes et projets). Il doit pouvoir servir à une meilleure coordination entre les services de l'État et les opérateurs publics et privés. Il contribue également à l'information et à la sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux environnementaux de leur territoire. Il constitue aussi un véritable outil de dialogue et de communication pour intégrer l'environnement dans les projets de territoire et en particulier dans les démarches de planification.

Il vise à :

- présenter un diagnostic de l'environnement du département faisant état des atouts et des pressions,
- identifier les forces et les faiblesses qui permettent l'émergence des principaux enjeux environnementaux,
- formaliser des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux,
- proposer des indicateurs afin d'assurer le suivi des démarches initiées.

Méthode

Un comité de pilotage a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du document. Celui-ci regroupait la DDTM et la DREAL Aquitaine en association étroite avec le Conseil Général de la Gironde.

De nombreux partenaires ont été sollicités aux différentes phases de l'étude. La contribution de chacun a été à géométrie variable passant de sollicitations ponctuelles pour certains à une participation très active pour d'autres. Des contributions écrites ou orales ont été reçues pour l'élaboration du diagnostic. Dans la phase de définition des enjeux, certains partenaires ont été conviés à des réunions de travail. La liste de l'ensemble des contributeurs est la suivante :

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Direction Régional Affaires Culturelles (DRAC)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde (DDTM)
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Centre Régional de la Production Forestière (CRPF)
- Conseil Général de la Gironde
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN)
- Chambre départementale d'Agriculture
- SDIS 33
- GIP ATGeRI
- GIP Littoral
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- Agence Régionale de la Santé d'Aquitaine (ARS)
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

- Agence Locale de l'Énergie (ALE)
- Porteurs de SAGE
- EPIDOR
- Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)
- UNICEM
- Association de surveillance de l'air en Aquitaine (AIRAQ)
- Association MIGADO
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FDAAPPMA 33)
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Office National des Forêts (ONF)
- Conservatoire du Littoral
- IFREMER
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- CETE du Sud-Ouest
- Chambre d'agriculture de la Gironde
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

L'élaboration du profil environnemental s'est organisée en trois étapes :

1. *Un diagnostic départemental associé à une approche territorialisée à l'échelle des SCoT.*

Ces documents présentent les **caractéristiques dominantes de l'état de l'environnement** de la Gironde, les grandes tendances d'évolution prévisibles ou potentielles et les politiques en cours conduites pour y répondre.

Une déclinaison en cinq dimensions environnementales est proposée mettant en évidence à chaque niveau de territoire les **atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces**. Le diagnostic ne prétend pas à l'exhaustivité mais a pour objet de restituer au mieux une image la plus fidèle possible de l'environnement de la Gironde dans une approche systémique.

Il précise pour chacune des thématiques, les « **objectifs de référence** » à atteindre en matière de protection de l'environnement (engagements internationaux, communautaires de la France, politiques nationales, régionales, départementales et locales).

Ce travail a été réalisé à partir de recherches bibliographiques, d'entretiens et d'échanges auprès des détenteurs de données (Services de l'État, EPCI, associations, collectivités territoriales,...). Il a permis la déclinaison de ce diagnostic par territoire de SCoT sous la forme d'une grille AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

Dimensions	Domaines
Milieus naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Milieux naturels ▪ Flore et faune
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de l'espace ▪ Ressource agricole ▪ Ressource forestière ▪ Sous-sol ▪ Eau ▪ Énergie
Pollutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Air et effet de serre ▪ Bruit ▪ Sites et sol pollués ▪ Déchets
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques naturels ▪ Risques technologiques
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage ▪ Patrimoine

2. Les enjeux et actions

À partir du diagnostic et du rappel des objectifs de référence, des enjeux environnementaux ont été formalisés pour chacune des thématiques à partir d'une grille commune reposant sur les sept axes suivants :

- l'amélioration des connaissances,
- la surveillance,
- la prévention,
- la prise en compte dans l'aménagement et l'urbanisme,
- la réduction de la vulnérabilité,
- la préparation à la crise,
- et le retour d'expériences.

Face à chaque enjeu, des actions ont été identifiées par thématique environnementale.

3. Le tableau de bord

Un panel d'**indicateurs rassemblés dans un tableau de bord thématique**, permet de suivre la mise en œuvre de certaines actions sans chercher l'exhaustivité.

Pour chaque indicateur, le ou les organismes responsables de sa production ont été précisés ainsi que la fréquence de leur mise à jour.

Enfin, afin de s'assurer de la pertinence dans le temps de ce tableau de bord, certaines actions ont été anticipées. Les indicateurs activés dès maintenant sont présentés en noir ; ceux mis en œuvre à moyen terme figurent **en vert** dans les tableaux.

